

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 18 FÉVRIER 1847.

---

### **Rapport de la Commission chargée d'examiner le Projet de Loi qui modifie les droits de douanes sur les sabots et déchets de sabots de bétail et de chevaux.**

*(Voir les Nos 306, 331 et 338, session 1845-1846, le N<sup>o</sup> 141, session 1846-1847  
de la Chambre des Représentants, et le N<sup>o</sup> 55 du Sénat.)*

MESSIEURS,

La Commission à laquelle le Sénat a renvoyé l'examen du Projet de loi qui modifie les droits de douanes sur les sabots et les déchets de sabots, du bétail et des chevaux, m'a chargé de vous soumettre son opinion sur cette loi.

Sans entrer dans une discussion approfondie des questions du libre échange et de liberté du commerce, dont l'importance est immense et qui touche aux intérêts les plus vitaux de l'industrie et de tout le pays, deux membres de votre Commission pensent que, dans l'état actuel il y aurait de graves inconvénients à adopter des mesures législatives quelconques qui auraient pour résultat de renforcer l'application dans nos lois douanières des principes prétendus protecteurs, de telle ou telle industrie.

Celle qui avait été proposée contre la sortie des sabots et déchets de sabots du bétail aurait présenté cet inconvénient, c'est le motif qui a déterminé la Chambre des Représentants à modifier le Projet et à réduire à 50 centimes le droit primitivement porté à 8 francs.

Votre Commission vous propose à l'unanimité l'adoption du Projet de Loi, tel qu'il a été adopté par la Chambre. La majorité émet le vœu que le Gouvernement se livre à un examen sérieux de la grande question du libre échange, sans perdre de vue la situation toute spéciale des diverses industries dont notre pays est doté et dont il importe de ménager les intérêts. Elle pense que les circonstances politiques où se trouve l'Europe dans ce moment, peuvent avoir une certaine influence sur la solution de cette question et qu'il y aurait opportunité à en profiter.

Le Baron COPPENS.

DEMAN.

D'HOOP.

Le Baron SIRAUT.

Le Baron DE MACAR, Rapporteur.